

AXA B FUND

Société d'investissement à capital variable publique de droit belge à compartiments multiples
ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE

(Sicav)

Société anonyme

Siège : Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles

RPM (Bruxelles) : 0453.689.685

Bruxelles, le 8 avril 2026

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de **AXA B FUND**, société anonyme, sicav publique de droit belge, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra le 24 avril 2026 à 14 heures, à l'adresse suivante : Avenue du Port, 86C bte 320 – 1000 Bruxelles afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.**
2. **Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.**
3. **Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.**
4. **Approbation des comptes annuels, décharge aux administrateurs et affectation des résultats par compartiment.**
5. **Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.**
6. **Fin du mandat de plusieurs administrateurs**

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de prendre acte de la fin du mandat de Monsieur Steven De Landtsheer en tant que dirigeant effectif de la Sicav au 22/09/2025. Ce changement a lieu dans le cadre de la désignation de la société de gestion Luxcellence Management Company. Monsieur De Landtsheer reste actif en tant qu'administrateur de la Sicav »

L'assemblée décide de prendre acte de la fin du mandat d'administrateur et de dirigeant effectif de Monsieur Dirk Meyers au 1/10/2024. L'assemblée donne décharge à Monsieur Meyers pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de prendre acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Demain au 24/04/2009. L'assemblée donne décharge à Monsieur Demain pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de prendre acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Michaël Bonhomme au 28/04/2023. L'assemblée donne décharge à Monsieur Bonhomme pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de ces décisions. »

7. **Démission et nomination de nouveaux administrateurs.**

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de prendre acte de la démission du mandat d'administrateur au 31/12/2025 et de dirigeant effectif au 22/09/2025 de Monsieur Lieven Goosens. L'assemblée donne décharge à Monsieur Goosens pour l'exercice de son mandat.

Proposition du conseil d'administration : « L'assemblée décide de prendre acte de la démission de Monsieur Gustave Miroir en tant qu'administrateur indépendant de la Sicav. L'assemblée donne décharge à monsieur Miroir pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer monsieur Bruno Tuybens en tant qu'administrateur indépendant de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2032. Pour l'exercice de son mandat, M. Tuybens percevra une rémunération annuelle de 2.500 EUR HTVA, indexée annuellement.

L'assemblée décide de nommer monsieur Paul Mestag en tant qu'administrateur indépendant de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2032. Pour l'exercice de son mandat, M. Mestag percevra une rémunération annuelle de 2.500 EUR HTVA, indexée annuellement.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et à la publication de ces décisions. »

8. Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations.

9. Divers.

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration, disponible sur demande auprès de legal.be@caceis.com.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer à la procédure prévue par les statuts. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions doivent être adressées à AXA B FUND, par voie électronique à l'adresse info@luxcellence.lu.

Les décisions seront prises, quel que soit le nombre de titres représentés à l'assemblée, à la majorité des voix.

Le rapport annuel, le prospectus et les PRIIPS KIDs sont disponibles sans frais, en français et en néerlandais, au siège de la Sicav, auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch qui assure le service financier (Avenue du Port 86 C, b320, 1000 Bruxelles) ou dans les agences de CRELAN SA. La documentation est également disponible sur le site internet suivant : www.crelan.be.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaires sont publiées quotidiennement dans la presse financière « L'Echo » et « De Tijd ».

Le conseil d'administration

